



ACTUALITÉS

CCI GRAND HAINAUT

FORMER DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LE BUT DE CRÉER LEUR ENTREPRISE

La CCI Grand Hainaut a délivré ses premières certifications dans le cadre de son programme de formation à destination des demandeurs d'emploi «Créer, reprendre et gérer une entreprise». D'autres vont suivre...

Benoit DEQUEVAUVILLER



© Aletheia Press/B. Dequevauviller

| Lors de la présentation des premiers certifiés.

Aider les demandeurs d'emploi à retrouver un travail, c'est aussi leur mettre le pied à l'étrier afin qu'ils lancent les démarches pour créer leur propre entreprise. C'est bien ce à quoi s'attelle désormais les chambres de commerce et d'industrie (CCI), à commencer par celle du Grand Hainaut. Cela se fait au travers d'un programme régional de formation intitulé «Créer, reprendre et gérer une entreprise». Le petit plus : le Conseil régional prend en charge le coût pédagogique.

Cette formation s'étale sur quatre semaines, pour un total de 105 heures d'enseignement. Certaines journées sont dédiées aux cours tandis que d'autres permettent aux candidats d'avancer en toute autonomie sur leurs dossiers. «Lorsqu'ils font leur prévisionnel financier, ils ont besoin de temps», détaille Valentine Rivaux, conseillère en création d'entreprise à la CCI Grand Hainaut et référente de ce programme régional de formation (PRF). Le processus de formation se déroule en trois étapes. Créer une entreprise, c'est bien, mais encore faut-il le faire dans de bonnes conditions afin de se donner

toutes les chances de réussir. Les porteurs de projet commencent par apprendre les bases. Ensuite, ils construisent leur projet à proprement parler. Enfin, ils passent devant un jury pour exposer et défendre celui-ci à l'oral.

Ce jury est composé de trois personnes. Un conseiller en création d'entreprise, un chef d'entreprise du réseau entreprendre (REH) - «c'est intéressant car ce sont eux qui délivrent les prêts à taux zéro», précise Valentine Rivaux - et un membre du réseau Entente pour l'emploi des générations futures (EGEE), qui regroupe des chefs d'entreprise et des cadres à la retraite «qui souhaitent faire bénéficier de leur expérience», insiste encore Valentine Rivaux.

UN CERTIFICAT RECONNU PAR L'ETAT

La première session a démarré le 6 septembre et a accueilli huit candidats sur des domaines aussi variés que la cybersécurité, le coaching en entreprise, la location de véhicules, la création d'organismes de sac à main ou la fabrication de doudous au crochet. À l'issue de l'examen oral, six porteurs de projet ont reçu le certificat DPER, c'est-à-dire d'aptitude à «développer un projet entrepreneurial réussi». «Et ce certificat est reconnu par l'Etat», insiste bien Valentine Rivaux.

La CCI Grand Hainaut organisera une session par mois, répartie sur trois territoires : Valenciennes, Caudry et Feignies. Des sessions ouvertes à tous : «Il n'y a pas d'âge pour entreprendre, conclut Valentine Rivaux. La seule chose, c'est avoir de la motivation et de la détermination.» Avec comme récompense au bout de chemin, de peut-être devenir son propre patron !

Renseignements et inscriptions auprès de Nathalie Hemelsdael : n.hemelsdael@grandhainaut.cci.fr